Téléfax: +49-2154-947947



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

MaintClean

Date de révision: 08.01.2024 Code du produit: 090630-CN Page 1 de 9

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

MaintClean

UFI: N7T2-E01P-200T-WC78

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Nettoyeurs professionnels à usage industriel

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser avec des agents de nettoyage contenant du chlore, des gaz toxiques peuvent se former.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: kolb Cleaning Technology GmbH

 Rue:
 Karl-Arnold-Str. 12

 Lieu:
 D-47877 Willich

 Téléphone:
 +49-2154-947938

E-mail: info@kolb-ct.com

Interlocuteur: Christian Linker Téléphone: +49-2324-97980

E-mail: christian.linker@kolb-ct.com

Internet: www.kolb-ct.com
Service responsable: Labor/ QS

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49/ (0) 23 24/ 979817 (EU)

+61 4 19 809 805 (Australia) +1 970 443 9233 (USA)

Schweiz: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Skin Corr. 1; H314 Eye Dam. 1; H318

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

acide méthanesulfonique acide formique

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage/une protection auditive.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

MaintCleanDate de révision: 08.01.2024Code du produit: 090630-CNPage 2 de 9

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous

les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans en conformité avec la réglementation locale élimination.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

Nº CAS	Substance	Substance			
	N° CE	Nº Index	Nº REACH		
	Classification (Règleme	nt (CE) nº 1272/2008)			
75-75-2	acide méthanesulfonique				
	200-898-6	607-145-00-4			
	Met. Corr. 1, Acute Tox H318	4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye	Dam. 1; H290 H312 H302 F	1314	
64-18-6	acide formique				
	200-579-1	607-001-00-0			
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A; H331 H302 H314				

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

= miles de sensentiatione openinques, fueteure in et = 17 t					
Nº CAS	N° CE	Substance	Quantité		
	Limites de cor	ncentrations spécifiques, facteurs M et ETA			
75-75-2	200-898-6	acide méthanesulfonique	30 - < 50 %		
	dermique: AT	E = 1100 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1157,5 mg/kg			
64-18-6	200-579-1	acide formique	1 - < 5 %		
	brouillards); p	CL50 = 7,85 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou ar voie orale: DL50 = 1100 mg/kg Skin Corr. 1A; H314: >= 90 - 100 Skin Corr. 10 - < 90 Skin Irrit. 2; H315: >= 2 - < 10 Eye Irrit. 2; H319: >= 2 - < 10			

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Traitement médical nécessaire.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

MaintClean

Date de révision: 08.01.2024 Code du produit: 090630-CN Page 3 de 9

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre d'eau. NE PAS faire vomir. Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles: Perforation de l'estomac. Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire boire d'agent de neutralisation.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

MaintClean

Date de révision: 08.01.2024 Code du produit: 090630-CN Page 4 de 9

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nettoyeurs professionnels à usage industriel

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
64-18-6	Acide formique	5	9		VME (8 h)	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Utilisation de vêtements de protection.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Liquide
Couleur: jaune-orange
Odeur: caractéristique

Point de fusion/point de congélation: non déterminé



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

MaintClean

Date de révision: 08.01.2024 Code du produit: 090630-CN Page 5 de 9

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition non déterminé non déterminé

et intervalle d'ébullition:

Inflammabilité:

Limite inférieure d'explosivité:

non déterminé

Limite supérieure d'explosivité:

Point d'éclair:

7 100 °C

Température d'auto-inflammation:

Température de décomposition:

pH-Valeur (à 20 °C):

1 Hydrosolubilité:

non déterminé

non déterminé

non déterminé

facilement soluble

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau:

Pression de vapeur:

Densité (à 20 °C):

Densité de vapeur relative:

non déterminé

1,18 g/cm³

non déterminé

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif.

Propriétés comburantes

Le produit n'est pas: comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation: non déterminé
Teneur en corps solides: non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Possibilité de réactions dangereuses.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: Base, Peroxydes, Comburant.

10.4. Conditions à éviter

aucune

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de: Base, Comburant, Peroxydes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

ETAmél calculé

ATE (orale) 3027 mg/kg; ATE (cutanée) 3207 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 209,3 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 13,33 mg/l



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

MaintClean

Date de révision: 08.01.2024 Code du produit: 090630-CN Page 6 de 9

Toxicité aiguë

Nº CAS	Substance							
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode		
75-75-2	acide méthanesulfonique							
	orale	DL50 mg/kg	1157,5					
	cutanée	ATE mg/kg	1100					
64-18-6	acide formique							
	orale	DL50 mg/kg	1100	Rat				
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	7,85 mg/l	Rat				
	inhalation poussières/brouillard	ATE	0,5 mg/l					

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres informations

Il n'y a pas d'autres dangers nécessitant une attention particulière.

Information supplémentaire

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit n'est pas: Écotoxique.

N° CAS	Substance				
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d] Espèce	Source	Méthode
64-18-6	acide formique				
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 151 mg/l	48 h		

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

MaintClean

Date de révision: 08.01.2024 Code du produit: 090630-CN Page 7 de 9

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

070601 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des

corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; eaux de lavage et liqueurs mères

aqueuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

070601 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des

corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; eaux de lavage et liqueurs mères

aqueuses; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1760

d'identification:

14.2. Désignation officielle de LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.

<u>transport de l'ONU:</u> (Methansulfonsäure, Ameisensäure)

14.3. Classe(s) de danger pour le 8

transport:

14.4. Groupe d'emballage:IIIÉtiquettes:8Code de classement:C9Dispositions spéciales:274

Quantité limitée (LQ): 5 L
Quantité exceptée: E1
Catégorie de transport: 3
N° danger: 80

Code de restriction concernant les

tunnels:

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1760

d'identification:

14.2. Désignation officielle de
transport de l'ONU:LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.
(Methansulfonsäure, Ameisensäure)

Ε

14.3. Classe(s) de danger pour le 8

transport:

14.4. Groupe d'emballage:IIIÉtiquettes:8Code de classement:C9Dispositions spéciales:274Quantité limitée (LQ):5 LQuantité exceptée:E1

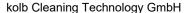
Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1760

d'identification:

14.2. Désignation officielle de CORROSIVE LIQUID, N.O.S.

transport de l'ONU:





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

MaintClean

Date de révision: 08.01.2024 Code du produit: 090630-CN Page 8 de 9

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage:IIIÉtiquettes:8Dispositions spéciales:223, 274Quantité limitée (LQ):5 LQuantité exceptée:E1EmS:F-A, S-B

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: fortement caustique.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

8

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les 3,75 % (44,25 g/l)

émissions industrielles:

Directive 2004/42/CE relative à COV

dans les vernis et peintures:

Indications relatives à la directive

2012/18/UE (SEVESO III):

3,75 % (44,25 g/l)

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des

jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

kolb Cleaning Technology GmbH

MaintClean

Date de révision: 08.01.2024 Code du produit: 090630-CN Page 9 de 9

ATE: Acute toxicity estimate LL50: Lethal loading, 50% EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic vPvB: very persistent, very bioaccumulative

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail

ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)

EmS: Emergency Schedules MFAG: Medical First Aid Guide

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC: Intermediate Bulk Container VOC: Volatile Organic Compounds SVHC: Substance of Very High Concern

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et

évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification			
Skin Corr. 1; H314	Sur la base des données de contrôle			
Eye Dam. 1; H318	Sur la base des données de contrôle			

Te

Dam. 1; H318	Sur la pase des données de controle
exte des phrases H et EUH ((Numéro et texte intégral)
H290 Peu	it être corrosif pour les métaux.
H302 Noc	cif en cas d'ingestion.

Nocif en cas d'ingestion. H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)